Zeitschrift: Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile
Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband
Band: 42 (1995)
Heft: 11-12

Artikel: Cher Monsieur Bühler
Autor: Bürgi, Hans Ulrich
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-368675

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 02.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Le conseiller aux Etats Robert Bühler quitte la présidence centrale de l'USPC

Cher Monsieur Bühler,

Durant six ans, vous avez dirigé la vie de l'Union suisse pour la protection civile (USPC). Sous votre présidence, on connut les temps de restructuration et de rénovation de la protection civile. La plus grande réforme que la protection civile ait connue, la réforme 95, vous a mis à contribution tout le temps que dura votre présidence. Vous avez accepté ce défi lors de votre élection par la 36e assemblée des délégués, le 23 juin 1990 à la Schweizerhalle à Bâle et, lors d'un interview dans l'organe de l'Union en août 1990, vous avez déjà demandé une amélioration de l'instruction à la protection civile, ainsi qu'une collaboration avec les organisations qui assurent des secours urgents. Vous avez ainsi donné connaissance des buts que vous vous étiez fixés pour votre présidence, buts que vous avez ensuite poursuivis de manière soutenue. Vous avez instauré des séminaires d'impulsion qui, par la suite, sont devenus des manifestations annuelles dont l'USPC ne pourrait plus se passer. Le premier de ces séminaires, le 13 avril 1991, était consacré à la protection civile 95. Ce fut toujours votre plus cher désir de prendre en considération un large public avant de vous faire une opinion. Lors de l'assemblée des délégués du 11 avril 1992, à Lenzburg, vous avez marqué une nouvelle étape sur la voie qui mène à vos buts, ceci en consolidant les contacts avec les organisations assurant des secours urgents. Les points forts de votre présidence furent, je voudrais le relever, l'adoption du Plan directeur de la protection civile 95 par le Conseil national, en octobre 1992, l'enquête publique qui révéla que presque 80% des personnes ayant droit de vote étaient favorables à la protection civile, l'adoption de la révision totale de la loi sur la protection civile, comme de la révision partielle de la loi sur les constructions de protection civile, en décembre 1993 par le Conseil des Etats et en juin 1994 par le Conseil national. Citons, enfin, l'assemblée des délégués du 23 avril 1994 où, en présence du conseiller fédéral Arnold Koller, furent fêtés les 40 ans d'existence de notre association. Durant votre mandat, vous avez été confronté avec des réalités moins réjouissantes. Je pense, entre autres, à la tentative du Groupement suisse sans armée, en automne 1992, de supprimer la protection civile; je pense à la critique constante qu'exerce l'aile gauche du Conseil national envers la protection civile; je pense aux réductions permanentes que le Parlement fédéral assène au budget de la protection civile.
Malgré ce contexte qui ne fut pas toujours simple pour le président central et le politicien, vous vous êtes engagé en permanence et avec conviction pour l'accomplissement de notre tâche, bien que vous ayez su qu'en politique, on ne peut pas récolter de lauriers grâce à la protection civile. Le travail que vous avez fourni pour notre association était imprégné d'idéalisme et de conscience professionnelle. Ce que l'on attend du président central ressort de son cahier des charges: direction des instances supérieures de l'association, de l'assemblée des délégués et du comité central, contact avec les associations cantonales et bien d'autres choses encore. Cher Monsieur le Conseiller aux Etats Bühler, vous avez été pour nous un président qui remplissait ses tâches avec flexibilité, le regard tourné vers l'avenir, plein de tact, avec votre flair pour ce qui est politiquement possible. Au Comité de gestion, vous avez fait de nous – et je sais que c'était pour vous un vœu tout particulier – une société de conjurés. Que la motivation qui en a résulté puisse continuer à se refléter sur les sections et à s'épanouir.
Cher Monsieur Bühler, au nom du Comité central et du Comité de gestion, je vous remercie pour tout ce que vous avez fait pour notre association et pour la protection civile. Je vous remercie aussi très cordialement pour votre collaboration ouverte et pleine de camaraderie. A nous tous, vous nous manquerez! Que la retraite vous réserve, à vous et à votre épouse, une belle période de votre vie et beaucoup de chance.
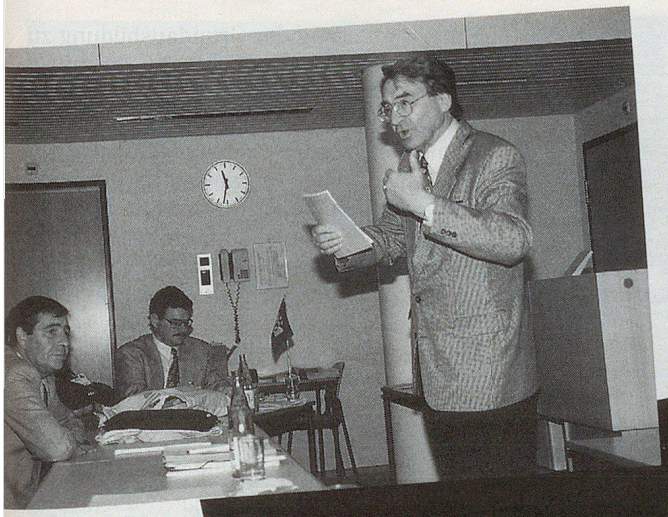
Hans Ulrich Bürgi,
vice-président de l'USPC